

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation obligatoire permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles requises pour accéder aux métiers de la sécurité privée

Objectif :

L'agent de sécurité est chargé de la protection des personnes et des biens. Il accueille, surveille et contrôle l'accès des établissements sur lesquels il est affecté. En cas d'accident ou d'incident, il est amené à participer aux opérations de secours après avoir donné l'alerte. Il effectue ses missions en poste fixe ou dans le cadre de rondes.

Public visé :

Personnes souhaitant intégrer les métiers de la sécurité privée.

Pré requis :

- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ;
- Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter.

Validation :

Examen composé de 2 épreuves :

- Q.C.M. administré à l'aide de boîtiers de vote électronique ou de tablette numérique et constitué de 3 séries de 15 questions relatives pour une série au socle de connaissance de base et pour les 2 autres séries à la spécialité APS (note > 12/20 dans chaque QCM).
- Epreuve de mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat (apte/inapte).
- Le module « secourisme » fait l'objet d'une validation spécifique, par obtention du SST (grille de l'INRS)

Le certificat de qualification est délivré par la C.P.N.E.F.P., sur décision du jury d'examen composé de 3 personnes

Agrément de la CPNEFP

CECYS possède l'agrément de la CPNEFP, délivré le 26 juin 2006 et portant le N°92-06-14-14-01.

Contenu pédagogique :

TRONC COMMUN 1: MODULE JURIDIQUE (16 heures)

- Environnement juridique de la sécurité privée

TRONC COMMUN 2: MODULE STRATEGIQUE (25 heures)

- Gestion des premiers secours – 14h
- Gestion des risques et des situations conflictuelles – 5h
- Transmission des consignes et informations – 6h

MODULE APS 1 : MODULE JURIDIQUE (5 heures)

- Environnement juridique de la sécurité privée (suite)

MODULE APS 2: MODULE GESTION DES RISQUES (38 heures)

- Gestion des risques – Connaissance des vecteurs d'incendie – 25h
- Prévention des risques antiterroristes / secourir – 13h

MODULE APS 3: MODULE GESTION DES CONFLITS (16 heures)

- Gestion des risques et des situations conflictuelles – 9h
- Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées – 7h

MODULE APS 4: MODULE STRATEGIQUE (2 heures)

- Connaissance de l'outil informatique – transmission – 2h

MODULE APS 5: MODULE PROFESSIONNEL (73 heures)

- Surveillance et gardiennage – 52h
- Événementiel – 14h
- Télésurveillance et vidéoprotection – 7h

Examen : 7 heures

Agrément du CNAPS

N° agrément : **FOR-092-2022-01-20-20170588297**, valable jusqu'au 20 janvier 2022.

Le  CECYS s'occupe de vos démarches avec le CNAPS !

Moyens pédagogiques :

Centre de formation agréé, disposant de l'ensemble de l'équipement et du matériel en conformité avec le référentiel de formation. Support de cours individuel. Agréments CPNEFP et CNAPS.

CALENDRIER DE FORMATION 2017 :



PARIS – LA DÉFENSE

09 jan au 06 fév	01 juin au 30 juin
25 jan au 22 fév	04 sept au 09 oct
06 fév au 06 mars	09 oct au 13 nov
01 mars au 29 mars	13 nov au 18 déc
30 mars au 28 avril	
02 mai au 2 juin	



Autres Villes

Nous contacter



Durée :

26 jours – 182 heures examen compris



Nombre de stagiaires :

12 personnes maximum en formation et à l'examen.



Lieu :

Formation à Courbevoie La Défense (92)



Tarif :

Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  081 1 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975